



déclaration tardive succession légataire universel

Par **Nicole23**, le **20/12/2020** à **11:08**

Une succession qui n'est pas liquidée au bout de 7 ans de quel ordre seront les droits à verser au Trésor Public ? Cdlt

Par **youris**, le **20/12/2020** à **11:21**

les droits de successions à verser au trésor public et d'éventuels abattements sont fonctions des sommes perçues par chaque héritier qui peuvent au regard de leurs situations, bénéficier de réductions.

sans oublier d'éventuelles pénalités pour déclaration tardive puisque la déclaration de succession au trésor public doit être faite dans les 6 mois suivants le décès.

salutations